

Adeline Hazan : « Le retour de la sécurité en prison viendra de la réduction du nombre des détenus »

Selon la contrôleure générale des lieux de privation de liberté, on ne trouvera pas de remède aux maux de la prison sans une politique de désinflation carcérale.

LE MONDE | 29.01.2018 à 10h14 • Mis à jour le 29.01.2018 à 18h07 | Par Adeline Hazan (Contrôleure générale des lieux de privation de liberté)



Une gardienne de prison porte un drapeau français alors qu'elle se tient près des gendarmes devant la prison de Maubeuge lors d'une manifestation nationale, le 24 janvier. PASCAL ROSSIGNOL / REUTERS

Tribune. Si la crise pénitentiaire vient de loin et si ses causes sont multiples et bien connues, le conflit des surveillants s'est durci dans des conditions inattendues, provoquant dans toute la France des troubles durables qui mettent en lumière une situation depuis longtemps dénoncée par tous ceux qui connaissent la prison.

L'insécurité vécue par les surveillants pénitentiaires est réelle. La saturation des capacités pénitentiaires, que l'on résume trop souvent par l'expression de « surpopulation carcérale », place les surveillants dans l'obligation d'effectuer un nombre de tâches que leur temps de travail ne peut absorber, car c'est le nombre des places « théoriques » qui détermine l'effectif des surveillants, pas celui des détenus présents. Dès lors, le personnel pénitentiaire est soumis à un rythme effréné qui lui est à juste titre insupportable.

Lire l'éditorial du « Monde » : [Prisons : une crise lancinante](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/24/prisons-une-crise-lancinante_5246269_3232.html) ([/idees/article/2018/01/24/prisons-une-crise-lancinante_5246269_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/24/prisons-une-crise-lancinante_5246269_3232.html))

Pour les détenus, les difficultés ne se résument pas à la promiscuité induite par la surpopulation et donc, finalement, à une question de « confort ». Elles touchent au contraire les aspects de la prise en charge : l'accès aux douches est réduit, les promenades et parloirs sont raccourcis, le courrier tarde, le travail est inaccessible, les soins deviennent parcimonieux. L'ensemble des actions de préparation à la sortie, c'est-à-dire ce qui, en réalité, prévient efficacement la récidive, est entravé. Enfin, la surveillance est insuffisante, donc les trafics et la violence se développent.

Des mesures à court terme

L'état des prisons, mis en lumière par la crise qui s'achève, met en danger les surveillants comme les détenus, mais aussi la société. Depuis vingt ans l'inflation carcérale semble être une fatalité. Pourtant elle ne résulte ni de l'accroissement de la population ni de celui de la criminalité, et les

pouvoirs publics analysent ses causes mais n'en tirent pas les conséquences. Partout, le personnel et les moyens manquent. Souvent, la politique carcérale n'atteint pas le premier de ses objectifs, la réinsertion et les résultats qui en découlent pour la sécurité des Français.

Si l'on peut comprendre la colère des surveillants, la situation reste explosive et des drames peuvent encore survenir. Les conditions de détention, mauvaises en temps ordinaire, se sont dégradées : pas de douches, une alimentation irrégulière, pas de promenade, pas de parloirs, ni courrier ni téléphone, pas d'accès normal au médecin ; des familles font des dizaines voire des centaines de kilomètres et ne peuvent voir leur proche. Cette situation ne peut perdurer.

Lire aussi : Prisons : « Il est normal que l'on paye notre dette à la société, mais dans ces conditions, c'est abusé » (/societe/article/2018/01/26/prisons-il-est-normal-que-l-on-paye-notre-dette-a-la-societe-mais-dans-ces-conditions-c-est-abuse_5247783_3224.html)

Pour sortir de la crise, un accord sur des mesures à court terme a déjà été signé par un syndicat : des augmentations de l'effectif du personnel pénitentiaire irréalistes et pourtant insuffisantes seront décidées dans l'espoir qu'elles aboutiront en quatre ans, alors que l'on peine dès à présent à recruter sur les emplois existants ; des mesures indemnitaires seront accordées, mais, même si elles sont légitimes, elles ne procureront ni force de travail supplémentaire ni sécurité nouvelle.

Illusion

Feignant de considérer que les droits des personnes détenues s'opposent à la sécurité des surveillants, on envisage de réduire les premiers pour se donner l'illusion d'accroître la seconde : l'élargissement des critères de fouille corporelle, dont le régime institué en 2009 est depuis lors continûment contesté, donnerait cette illusion. En pratique, cela ne reviendrait qu'à ouvrir une autorisation générale de fouille qui, faute d'effectif, ne pourra pas être mise en œuvre, mais laissera place à l'arbitraire. Un retour à la situation antérieure à 2009 serait, de plus, contraire à la Convention européenne des droits de l'homme.

Lire aussi : Vers la fin du conflit avec les surveillants, pas du problème des prisons (/societe/article/2018/01/27/vers-la-fin-du-conflit-avec-les-surveillants-pas-du-probleme-des-prisons_5248031_3224.html)

De même, des structures spécialisées pour les détenus radicalisés peuvent créer l'illusion de la sécurité. Le modèle des « unités dédiées », créées en 2014 et dont j'avais souligné les faiblesses, a été abandonné en raison des risques liés au regroupement de ces détenus sans véritable programme de prise en charge et sans distinction en fonction du niveau d'engagement de chacun. De nouvelles structures sont en train de se mettre en place et feront l'objet d'une attention soutenue de ma part.

La solution est ailleurs : sans une politique de désinflation carcérale, on ne trouvera pas de remède durable aux maux de la prison. La construction annoncée de 15 000 places est un message fâcheux. Destinée à produire ses effets en quinze ans, elle ne peut résoudre les difficultés actuelles : elle n'est donc que le signal de la priorité donnée au carcéral. Or dès à présent, elle force à réduire les moyens consacrés à l'entretien du parc existant et aux mesures alternatives à l'incarcération dont le président de la République rappelait récemment l'importance.



Les gardiens de prison devant la prison pénitentiaire de Marseille, à Marseille, le 25 janvier, dans le cadre d'un mouvement national appelant à une amélioration de la sécurité et des salaires. BORIS HORVAT / AFP

Le retour de la sécurité et de l'ordre en détention viendra de la réduction du nombre des détenus, notamment lorsque l'on cessera d'incarcérer des personnes qui ne devraient pas l'être, telles celles qui sont atteintes de troubles mentaux ou condamnées à de très courtes peines, dont la rotation continue est une charge considérable, et qui pâtissent des effets désocialisant de la prison sans bénéficier de ses apports en termes de réinsertion.

Lire aussi : Les prisons françaises, une crise qui perdure ([/les-decodeurs/article/2015/10/29/pourquoi-les-prisons-sont-au-bord-de-l-explosion_4799691_4355770.html](https://les-decodeurs/article/2015/10/29/pourquoi-les-prisons-sont-au-bord-de-l-explosion_4799691_4355770.html))

L'administration pénitentiaire est en fin de chaîne pénale ; elle est contrainte de recevoir tous les détenus qui lui sont adressés sans que l'on tienne compte de sa capacité d'accueil. Malgré des mesures juridiques adaptées, la justice manque des moyens concrets pour recourir à des alternatives à l'incarcération. La prison est finalement pour tous une mesure, certes onéreuse et inefficace, mais facile : le juge fait exécuter ses décisions, le politique répond à une « attente » de l'opinion publique, le citoyen peut oublier ceux qu'il ne veut plus voir et chacun feint de penser que le détenu, enfermé puis oublié, ne ressortira pas.

C'EST
L'ENSEMBLE DE
LA JUSTICE QU'IL
FAUT IMPLIQUER
CAR C'EST LA
SOCIÉTÉ TOUT
ENTIÈRE QUI EST
CONCERNÉE

Il est temps que le service public pénitentiaire devienne ce que la loi prévoit qu'il doit être : un « *dernier recours pour contribuer à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées (...), à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues* ».

Lire aussi : En chiffres : surveillant de prison, un métier exposé ([/les-decodeurs/article/2018/01/23/en-chiffres-surveillant-de-prison-un-metier-expose_5245945_4355770.html](https://les-decodeurs/article/2018/01/23/en-chiffres-surveillant-de-prison-un-metier-expose_5245945_4355770.html))

Pour y parvenir, il faut porter un regard lucide sur la prison et analyser sans passion son efficacité en termes de prévention de la récidive au regard de son coût, financier mais surtout humain. Les membres de la commission des lois de l'Assemblée nationale ont manifesté un intérêt nouveau et bienvenu pour les prisons en visitant celles de leurs circonscriptions. On peut espérer qu'ils auront leurs constats en mémoire lorsqu'ils examineront les projets de lois pénales et de lois de finances soumis à leur vote. L'administration pénitentiaire, dépendante d'une politique pénale qu'elle subit, ne peut à elle seule assurer cette transformation ; c'est l'ensemble de la justice qu'il faut impliquer car c'est la société tout entière qui est concernée. C'est urgent.

